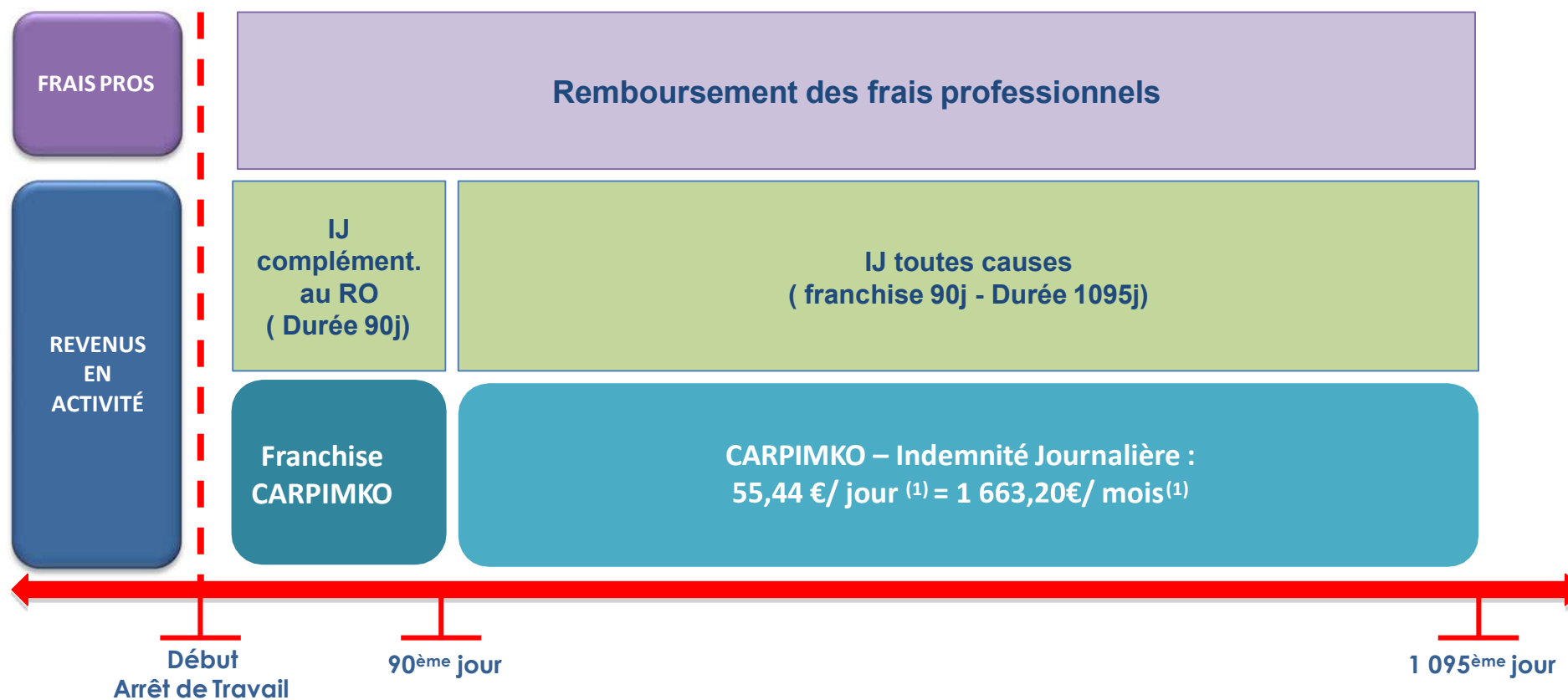


CARPIMKO – Prestation en cas d'arrêt de travail



2020

Nos solutions pour sécuriser vos revenus



(1) : + 10,08 €/jour pour conjoint, + 16,63 €/jour pour enfant/descendant à charge ou infirme , + 20,16 €/jour pour tierce personne

CARPIMKO – Prestation en cas d'invalidité

2020

Nos solutions pour sécuriser vos revenus



(1) : + 1 512 €/trimestre (504€ / mois) pour conjoint, enfant/descendant à charge ou infirme et tierce personne.

La rente est versée tant que l'assuré n'a pas fait valoir ses droits à la retraite et, au plus tard, jusqu'au dernier jour du trimestre suivant le 65^{ème} anniversaire de l'assuré.

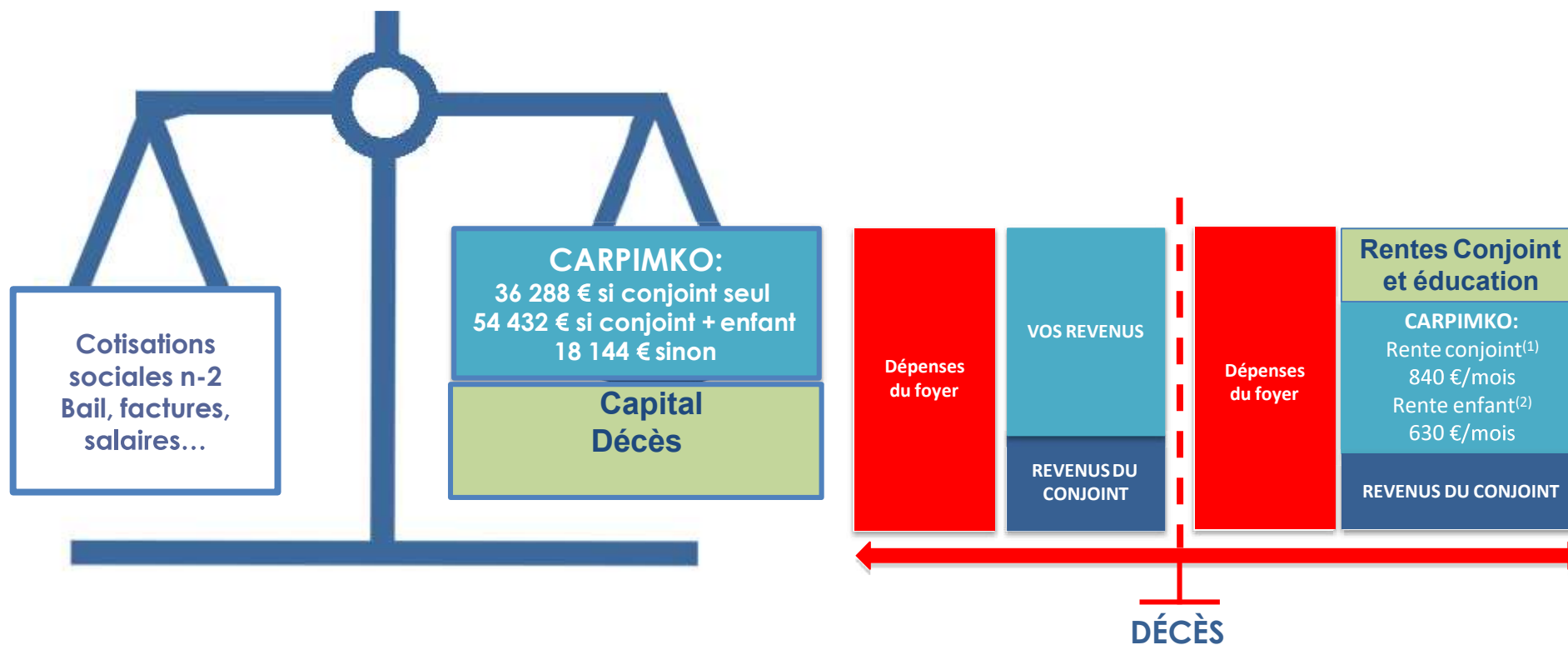
CARPIMKO – Prestation en cas de décès

2020

Nos solutions pour protéger vos proches

Les capitaux

Les revenus



(1) : Non divorcé ou séparé. Le mariage doit avoir duré au moins 2 ans sauf si enfants ou décès accidentel. Servie jusqu'à 65ans

(2) : Enfants jusqu'à 18 ans ou 25 ans si étudiants.